

## **Groupe de travail 1**

### **Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts**

#### (1) Délimitation du sujet

Le groupe de travail discute en détail les questions posées lors de la réunion plénière d'ouverture relatives aux défis qui se présentent actuellement pour garantir un accès sûr et équitable aux ressources naturelles. Une priorité sera accordée au processus d'élaboration de directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts ainsi qu'à leur mise en œuvre dans le futur. A cet effet, le groupe de travail formulera des recommandations.

#### (2) Objectifs du groupe de travail

Étant donné que les négociations portant sur les directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts ne pouvaient pas être finalisées en octobre 2011, le groupe de travail est demandé d'apporter sa contribution à l'achèvement de ce processus et d'élaborer des recommandations pour la mise en œuvre de ces directives aux plans national, régional et international. Il convient que les participants se basent sur les négociations menées jusqu'à présent, qu'ils expriment leurs attentes quant à la poursuite des négociations et qu'ils montrent l'importance des directives volontaires pour la pratique. Dans ce contexte, ce sera la partie 7 des directives – mise en œuvre, suivi et évaluation –, qui n'a pas encore fait l'objet d'une concertation, qui sera traitée avec priorité.

L'objectif du groupe de travail sera l'accord commun de tous les acteurs (organisations des Nations Unies, gouvernements, représentants de la société civile, de la science et du secteur privé) de faire en sorte que les négociations soient finalisées rapidement, que le document soit adopté au sein du CSA et qu'il soit ensuite publié et mis en œuvre.

#### (3) Questions concrètes posées au groupe de travail

##### Questions clés

- *Plate-forme d'appui visant à l'achèvement du processus de négociation* : Que faut-il faire pour parvenir à finaliser avec succès, en 2012, les négociations relatives aux parties des directives qui n'ont pas encore fait l'objet d'une concertation ?

- Comment les directives volontaires peuvent-elles être mises en œuvre de façon efficace et dans quelle mesure peuvent-elles apporter leur contribution à la sécurité alimentaire et à l'alimentation ?

### Questions à aborder

Processus de négociation :

- Réflexion sur le processus de négociation mené jusqu'à présent .
- Échanges d'idées par rapport au contenu de la partie 7 des directives – mise en œuvre, suivi et évaluation –, sans pourtant anticiper sur les négociations qui seront menées dans le cadre de la prochaine session du CSA à Rome.

Mise en œuvre des directives :

- Comment les directives doivent-elles être mises en œuvre aux plans mondial, régional, national et local et comment les divers acteurs (gouvernements, parlements, organisations internationales, représentants du secteur privé et de la société civile) peuvent-ils apporter leur contribution ?
- Qu'attendent les acteurs l'un de l'autre ?
- Quelles structures ou réseaux seraient souhaitables pour favoriser la mise en œuvre des directives ?
- Quelles expériences ont été faites en mettant en œuvre des documents comparables (p.ex. « lessons learned » lors de la mise en œuvre des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation) ?
- Sur quels autres processus internationaux les directives volontaires peuvent-elles exercer une influence et quelles idées peuvent-elles fournir ?

### L'orientation du processus

- Les résultats obtenus au sein du groupe de travail doivent contribuer à la finalisation des négociations relatives aux directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts et favoriser leur propagation ainsi que leur mise en œuvre.
- Les recommandations sur la mise en œuvre des directives élaborées par le groupe de travail seront présentées à la FAO, au FIDA, à la Banque mondiale, à l'Union africaine et à d'autres organisations concernées.

### (4) Documents de référence :

- CSA Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts  
<http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>
- Consolidated Changes to the First Draft of the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security (12-15 July and 10-15 October 2011)  
[http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/nr/land\\_tenure/pdf/First\\_Draft\\_VG\\_with\\_changes\\_October\\_2011\\_English.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/nr/land_tenure/pdf/First_Draft_VG_with_changes_October_2011_English.pdf)
- FAO Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale  
<http://www.fao.org/docrep/meeting/008/J3345f/j3345f01.htm#a1>  
[http://www.fao.org/righttofood/common/ecg/51802\\_en\\_VGs\\_ger.web.pdf](http://www.fao.org/righttofood/common/ecg/51802_en_VGs_ger.web.pdf)
- HCDH Basic Principles and Guidelines on Development-Based Evictions and Displacement  
[http://www2.ohchr.org/english/issues/housing/docs/guidelines\\_en.pdf](http://www2.ohchr.org/english/issues/housing/docs/guidelines_en.pdf)